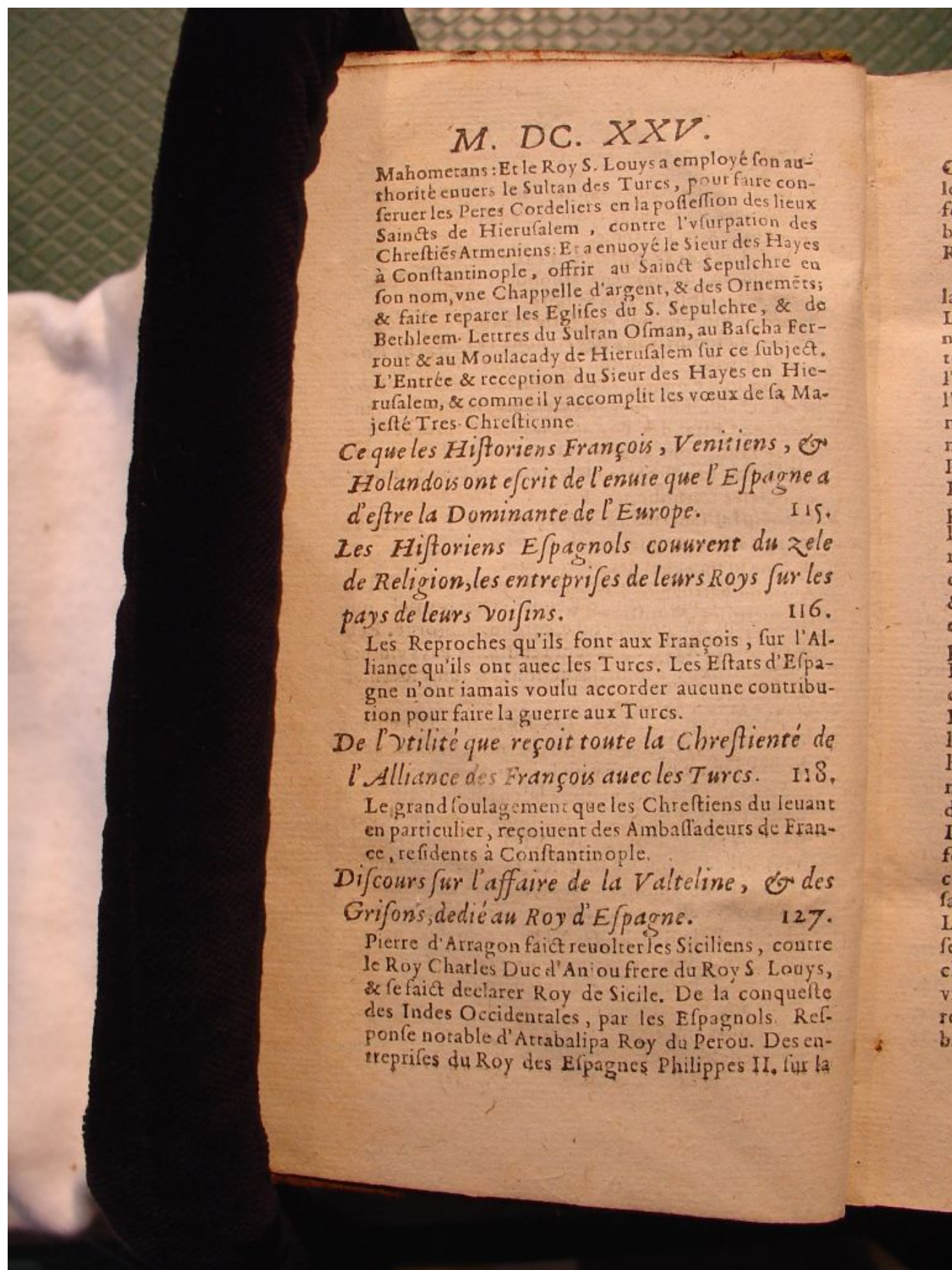


Table\_1625\_06.jpg



M. DC. XXV.

Mahometans: Et le Roy S. Louys a employé son autorité enuers le Sultan des Turcs, pour faire conferuer les Peres Cordeliers en la possession des lieux Saints de Hierusalem, contre l'vsurpation des Chrestiens Armeniens: Et a enuoyé le Sieur des Hayes à Constantinople, offrir au Saint Sepulchre en son nom, vne Chappelle d'argent, & des Ornemets; & faire reparer les Eglises du S. Sepulchre, & de Bethleem. Lettres du Sulran Osman, au Bascha Ferrout & au Moulacady de Hierusalem sur ce subject. L'Entrée & reception du Sieur des Hayes en Hierusalem, & comme il y accomplit les vœux de sa Majesté Tres-Chrestienne.

*Ce que les Historiens François, Venitiens, & Holandois ont escrit de l'enuie que l'Espagne a d'estre la Dominante de l'Europe.* 115.

*Les Historiens Espagnols couurent du Zele de Religion, les entreprises de leurs Roys sur les pays de leurs voisins.* 116.

Les Reproches qu'ils font aux François, sur l'Alliance qu'ils ont avec les Turcs. Les Estats d'Espagne n'ont iamais voulu accorder aucune contribution pour faire la guerre aux Turcs.

*De l'vtilité que reçoit toute la Chrestienté de l'Alliance des François avec les Turcs.* 118.

Le grand soulagement que les Chrestiens du leuant en particulier, reçoient des Ambassadeurs de France, residents à Constantinople.

*Discours sur l'affaire de la Valteline, & des Grisons, dédié au Roy d'Espagne.* 127.

Pierre d'Arragon faict reuolter les Siciliens, contre le Roy Charles Duc d'Anjou frere du Roy S. Louys, & se faict declarer Roy de Sicile. De la conquête des Indes Occidentales, par les Espagnols. Responce notable d'Attabalipa Roy du Perou. Des entreprises du Roy des Espagnes Philippes II. sur la

Table\_1625\_07.jpg

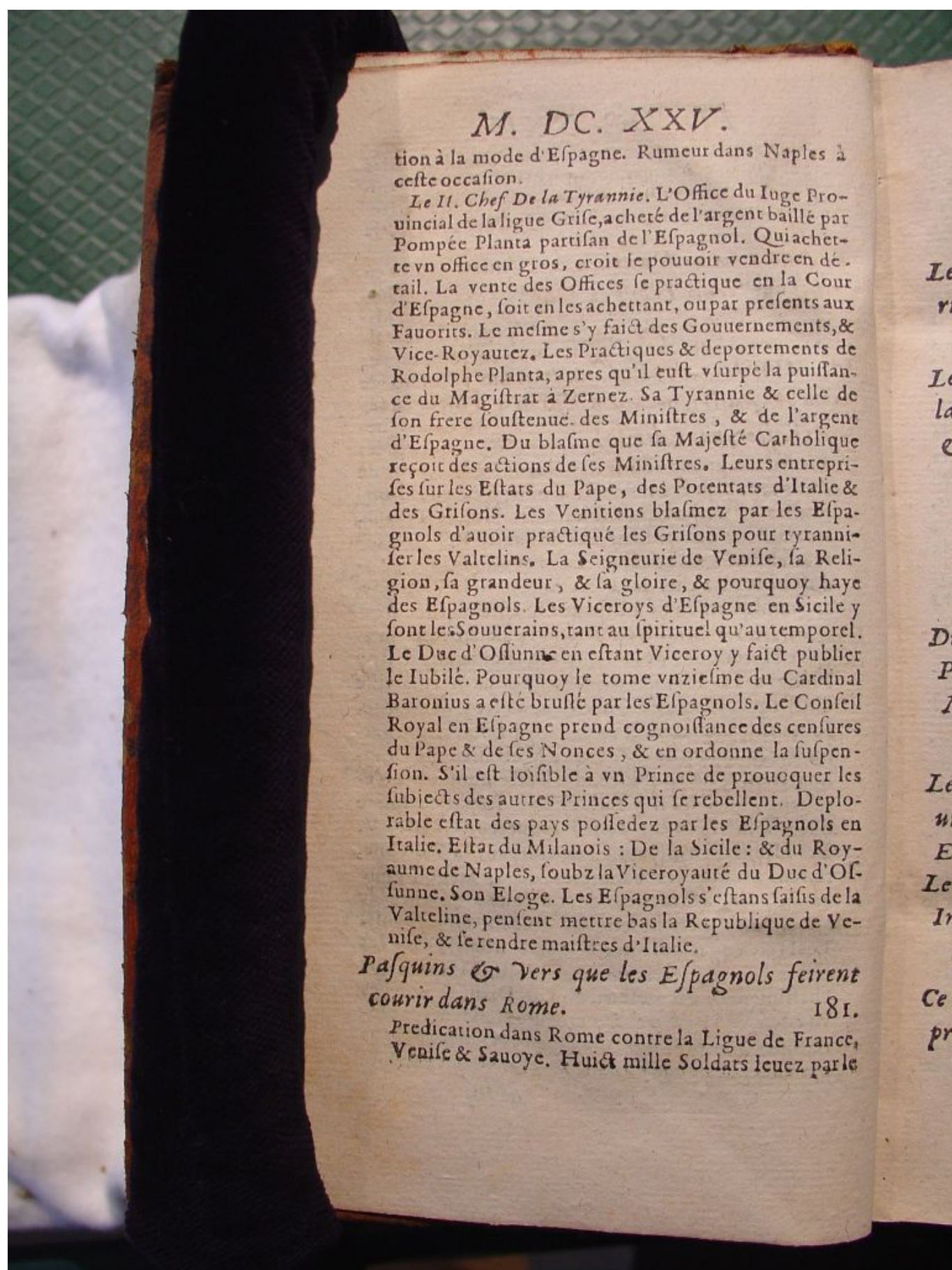
## M. DC. XXV.

Couronne de France Trois raisons pour lesquelles les Ministres d'Espagne ont fait publier le Manifeste des Grisons. Les raisons pour excuser la Rebellion des Valtelins se reduisent en deux chefs, la Religion, & la Tyrannie

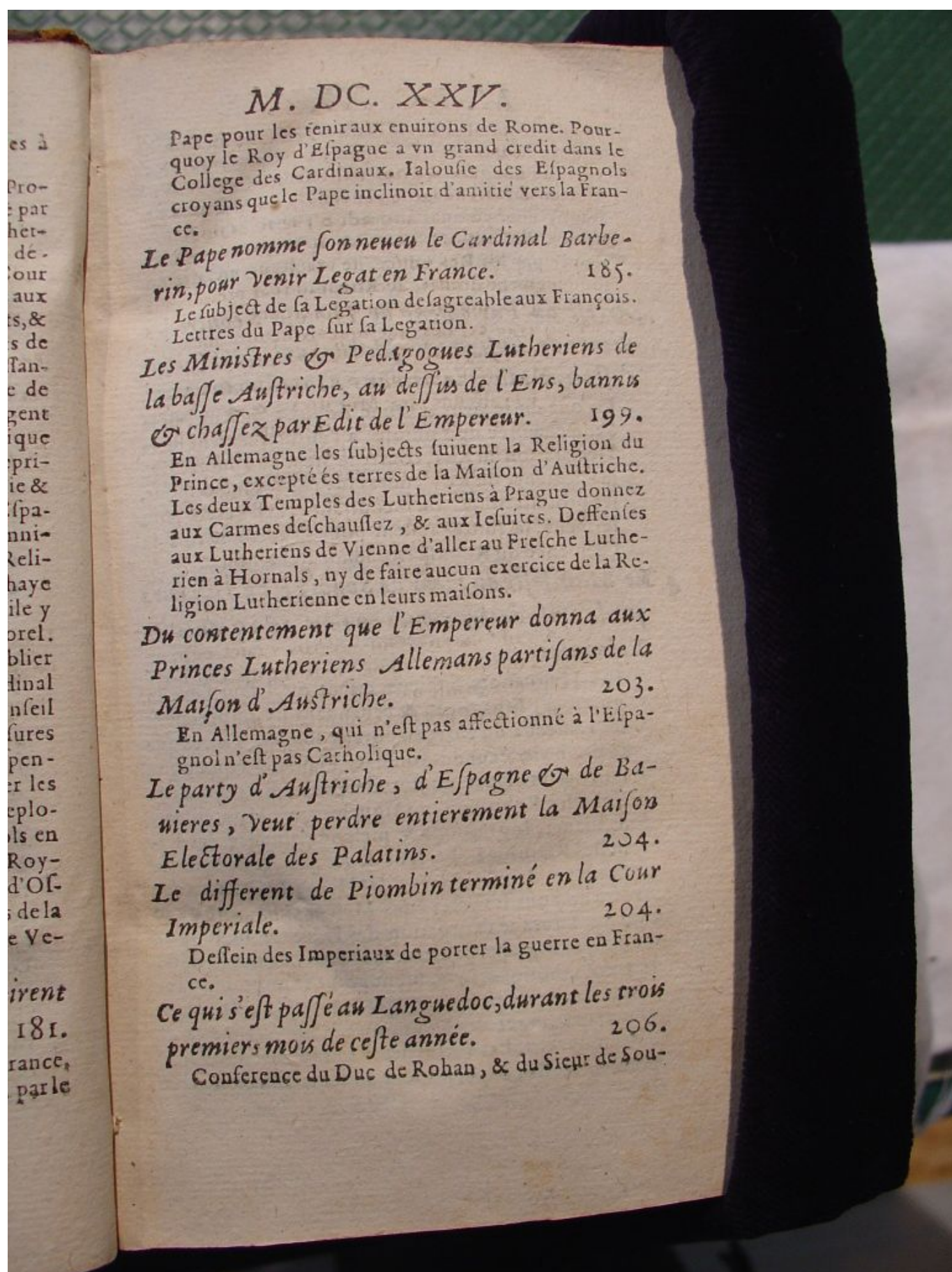
*Le 1. Chef de la Religion.* Les Grisons diuisez en la Religion, sçauoir, en Catholiques & Protestans. Leur Estat est souverain & libre. Pourquoy les Ministres d'Espagne ont entrepris le passage de la Valteline. Les principaux des Grisons corrompus par l'or d'Espagne. Punition des Grisons partisans de l'Espagnol. Comment les Ministres d'Espagne semerent la diuision entre les Grisons. Au Gouvernement de l'Estat des Grisons, les Catholiques & les Protestans y sont admis sans aucune distinction de Religion. Les Protestans n'y ont point voulu opprimer les Catholiques. En l'Assemblée de Tosane, les traistres tant de l'une que de l'autre Religion furent chastiez. L'Euesque de Coire banny; avec Rodolphe Planta chef des Heretiques en la Valteline, & grand partisan de l'Espagnol. Intelligence tres-estroicte des Ministres d'Espagne, avec les principaux Heretiques de la Valteline. Pourquoy le Roy Philippes II Roy des Espagnes donna Arzilla ville d'Afrique, pleine de Chrestiens au Roy de Maroc, Prince Mahometan: & pourquoy l'Empereur Charles V. rendit la ville de Tunes à Muleassen Roy Mahometan, & ne voulut rendre Castelnouuo aux Venitiens, bien qu'il y fust obligé. Replique impie d'Anthoine de Leue audict Empereur Charles V. Les Ministres d'Espagne, en vsurpant la Valteline, feirent arborer les bannieres du S. Siege, pour couvrir leur vsurpation de quelque apparence de saincteté. Quels heretiques doiuent estre punis. Les Heretiques qui ont esté nais & nourris dans les sectes de leurs peres, meritent plustost secours que chastiment. La foy est vn don de Dieu, & non pas vn effect de la guerre. Les cruantez rendent les Heretiques plus obstinez. Les Guerres ciuiles des Pays bas aduenues pour y auoir voulu mettre l'Inquisi-

à iij

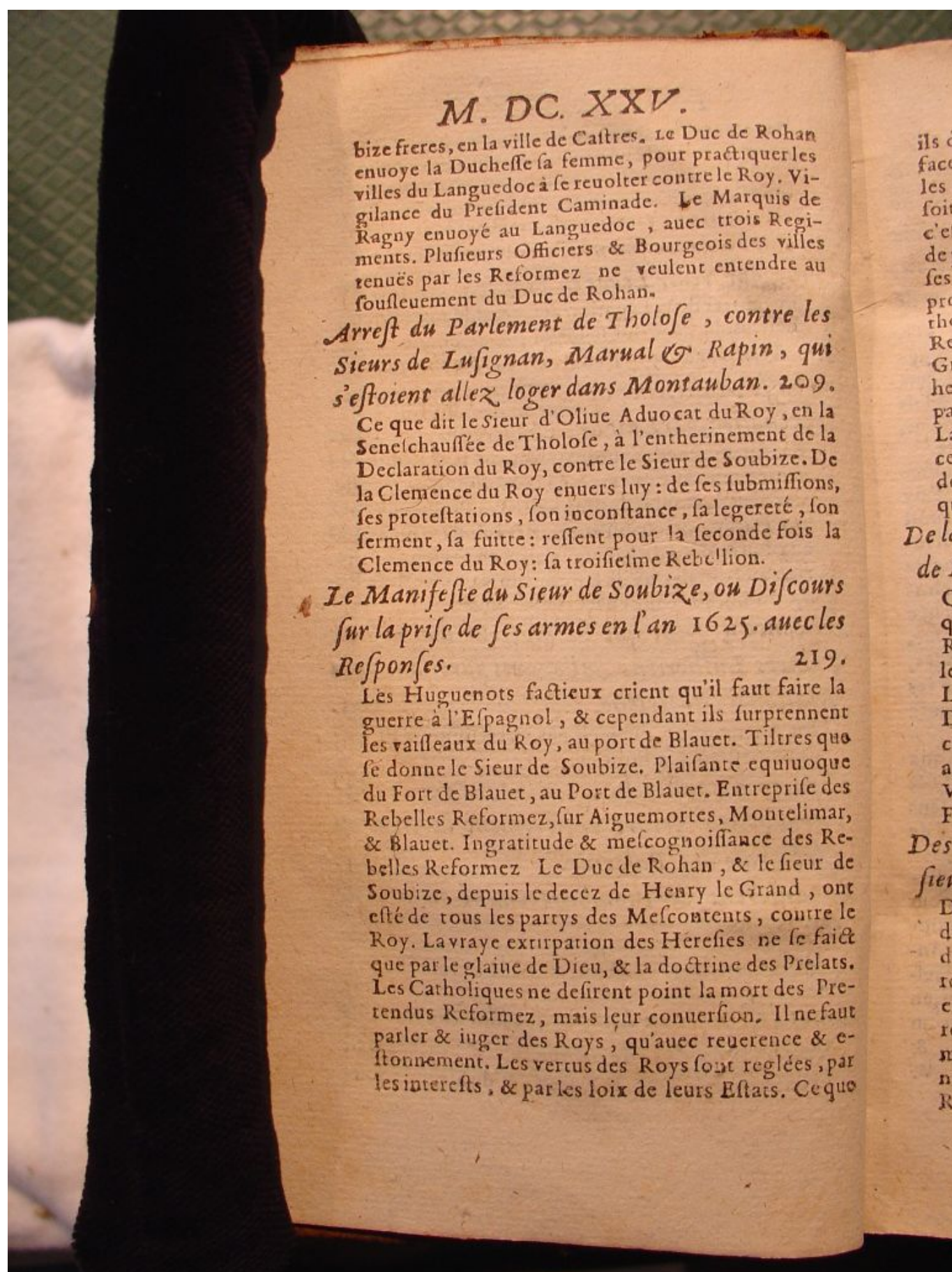
Table\_1625\_08.jpg



Table\_1625\_09.jpg



Table\_1625\_10.jpg



M. DC. XXV.

bize freres, en la ville de Caltres. Le Duc de Rohan enuoye la Duchesse sa femme, pour practiquer les villes du Languedoc à se reuolter contre le Roy. Vigilance du President Caminade. Le Marquis de Ragny enuoyé au Languedoc, avec trois Regiments. Plusieurs Officiers & Bourgeois des villes tenuës par les Reformez ne veulent entendre au souleuement du Duc de Rohan.

*Arrest du Parlement de Tholose, contre les Sieurs de Lusignan, Marual & Rapin, qui s'estoient allez loger dans Montauban. 209.*

Ce que dit le Sieur d'Oliue Aduocat du Roy, en la Senelchaussée de Tholose, à l'entherinement de la Declaration du Roy, contre le Sieur de Soubize. De la Clemence du Roy enuers luy: de ses submissions, ses protestations, son inconstance, sa legereté, son serment, sa fuite: ressent pour la seconde fois la Clemence du Roy: sa troisieme Rebellion.

*Le Manifeste du Sieur de Soubize, ou Discours sur la prise de ses armes en l'an 1625. avec les Responces. 219.*

Les Huguenots factieux crient qu'il faut faire la guerre à l'Espagnol, & cependant ils surprennent les vaisseaux du Roy, au port de Blauet. Tiltres que se donne le Sieur de Soubize. Plaisante equiuoque du Fort de Blauet, au Port de Blauet. Entreprise des Rebelles Reformez, sur Aiguemortes, Montelimar, & Blauet. Ingratitude & mesconnoissance des Rebelles Reformez. Le Duc de Rohan, & le sieur de Soubize, depuis le decez de Henry le Grand, ont esté de tous les partys des Mescontents, contre le Roy. La vraye extirpation des Heresies ne se fait que par le glaive de Dieu, & la doctrine des Prelats. Les Catholiques ne desirent point la mort des Pretendus Reformez, mais leur conuersion. Il ne faut parler & iuger des Roys, qu'avec reuerence & estonnement. Les vertus des Roys sont reglées, par les interests, & par les loix de leurs Estats. Ce que

## M. DC. XXV.

ils doiuent faire par raison d'Estat. Bien que les Roys  
 facent voir des changemens aux cours des affaires,  
 les subjects ne doiuent pas douter que la cause n'en  
 soit iuste, encor qu'elle leur soit incogneue. Que  
 c'est qu'estre Roy tres-juste. Les Roys sont obligez  
 de preferer les loix de l'Estat à toutes leurs promes-  
 ses particulieres. Les peuples ne doiuent exiger des  
 promesses de leurs Roys, qui puissent blesser leur au-  
 thorité. Tous Traictez entre Souuerains de cōtraire  
 Religion, doiuent estre accomplis de bonne foy. S.  
 Gregoire a gardé de bonne foy, ce qu'il a promis aux  
 heretiques. Punitiō Diuine des Souuerains qui n'ont  
 pas gardé la foy promise à des Souuerains Infidelles.  
 La promesse entre vn Roy & ses subjects, differe de  
 celle qui se fait entre Souuerains. Le Roy deuoit re-  
 donner en garde Saumur au sieur du Plessis, au cas  
 qu'il n'eust point de guerre contre les Rebelles Ref.

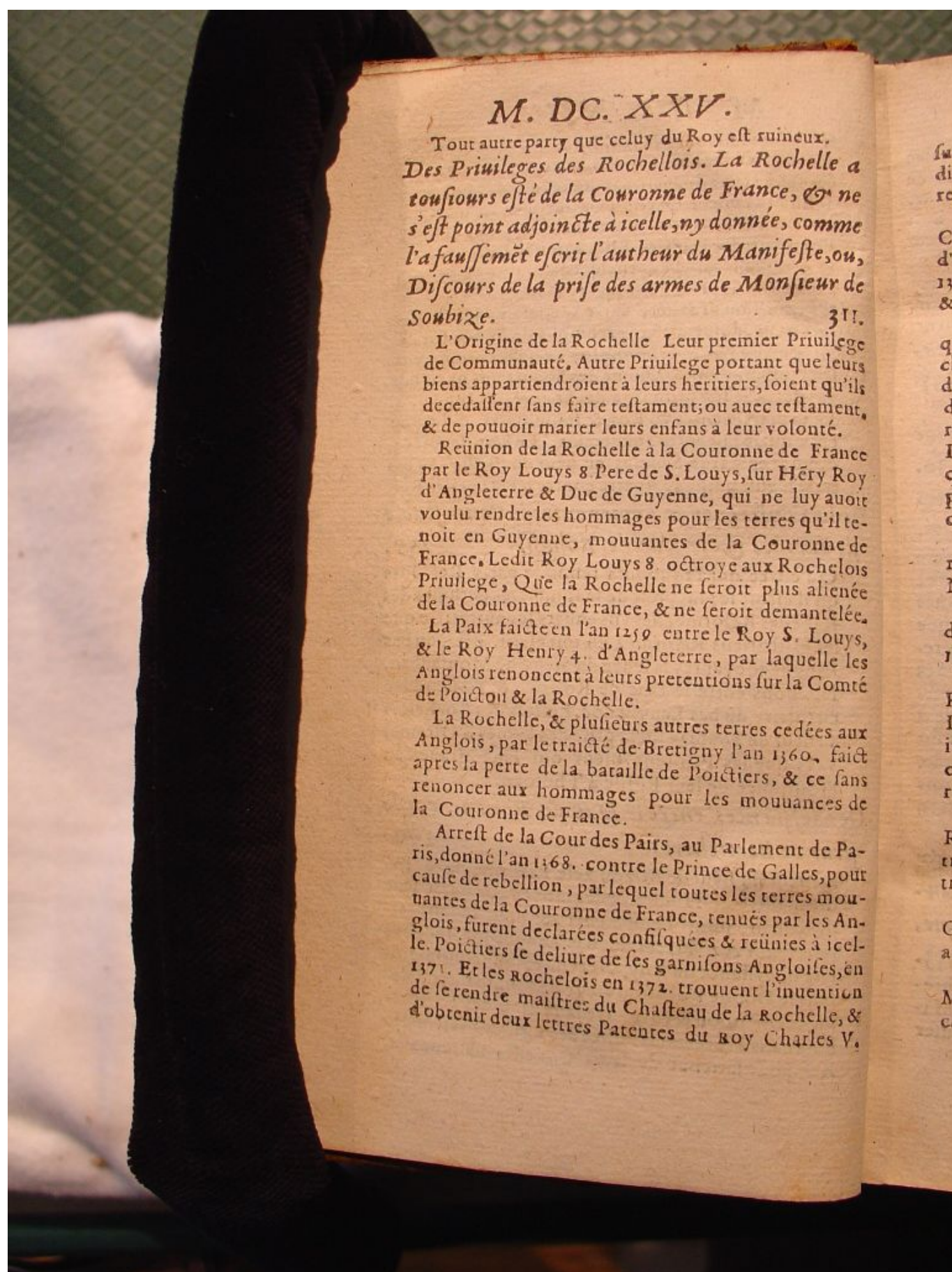
*De la Conference de Renier entre le Connestable  
 de Luynes & le Duc de Rohan.* 259.

Qu'est-ce qui a tousiours remis le party Ref. lors  
 qu'il estoit le plus prest de sa ruine. Des perfidies des  
 Rebelles Reformez, les vns enuers les autres: Ce que  
 les Historiens Reformez en ont escrit. Estat du bas  
 Languedoc, apres la leuée du Siege de Montauban.  
 Diuisions entre le Duc de Rohan, & l'Assemblée  
 circulaire du bas Languedoc. Lettres des Rochelois  
 au sieur de Soubize sur la prise des Sables d'Olonne.  
 Vers que les Penitens Bleus ont fait grauer au  
 Frontispice de leur Eglise à Tholozé.

*Des deffiances entre le Duc de Rohan, & le  
 sieur de Berticheres.* 272.

Dessein du sieur de Brizon zélé Reformé, de se ren-  
 dre maistre de Nismes, & des moyès que tint le Duc  
 de Rohan, pour l'empescher, & pour le faire ar-  
 rester à Vzez Places du bas Languedoc reduites  
 en l'obeyssance du Roy. Necessitez qui contraigni-  
 rent le Duc de Rohan au Siege de Montpellier à de-  
 mander Pardon & Paix. De la faction des Cathari-  
 nots dans Mōtpellier. Police des Eglises pretenduës  
 Ref, pour la tenuë de leurs Conciles nationnaux.

Table\_1625\_12.jpg



# M. DC. XXV.

Tout autre party que celuy du Roy est ruineux.  
*Des Priuileges des Rochellois. La Rochelle a  
 tousiours esté de la Couronne de France, & ne  
 s'est point adjoincte à icelle, ny donnée, comme  
 l'a faussement escrit l'auteur du Manifeste, ou,  
 Discours de la prise des armes de Monsieur de  
 Soubize.* 311.

L'Origine de la Rochelle Leur premier Priuilege  
 de Communauté. Autre Priuilege portant que leurs  
 biens appartiendroient à leurs heritiers, soient qu'ils  
 decedassent sans faire testament; ou avec testament,  
 & de pouuoir marier leurs enfans à leur volonté.

Reünion de la Rochelle à la Couronne de France  
 par le Roy Louys 8. Pere de S. Louys, sur Héry Roy  
 d'Angleterre & Duc de Guyenne, qui ne luy auoit  
 voulu rendre les hommages pour les terres qu'il te-  
 noit en Guyenne, mouuantes de la Couronne de  
 France. Ledit Roy Louys 8. octroye aux Rochellois  
 Priuilege, Que la Rochelle ne seroit plus alienée  
 de la Couronne de France, & ne seroit demantelée.

La Paix faicte en l'an 1259. entre le Roy S. Louys,  
 & le Roy Henry 4. d'Angleterre, par laquelle les  
 Anglois renoncent à leurs pretentions sur la Comté  
 de Poictou & la Rochelle.

La Rochelle, & plusieurs autres terres cedées aux  
 Anglois, par le traicté de Bretigny l'an 1360. faict  
 apres la perte de la bataille de Poictiers, & ce sans  
 renoncer aux hommages pour les mouuances de  
 la Couronne de France.

Arrest de la Cour des Pairs, au Parlement de Pa-  
 ris, donné l'an 1368. contre le Prince de Galles, pour  
 cause de rebellion, par lequel toutes les terres mou-  
 uantes de la Couronne de France, tenuës par les An-  
 glois, furent declarées confiscuës & reünies à icel-  
 le. Poictiers se deliure de ses garnisons Angloises, en  
 1371. Et les rochellois en 1372. trouuent l'inuention  
 de se rendre maistres du Chasteau de la rochelle, &  
 d'obtenir deux lettres Patentes du Roy Charles V.

Table\_1625\_13.jpg

## M. DC. XXV.

sur leur réduction & réunion à la Couronne, à condition de desmolir le Chasteau. ce qu'ils n'exécuterent pas.

En l'an 1373. les Partisans Anglois reprennent le Chasteau & la ville de la Rochelle, Monsieur le Duc d'Anjou frere du Roy les ayant assiegez en l'an 1374. reprend la ville & le Chasteau sur les Anglois, & fait abbatre le Chasteau.

Erreur de Froissard, la Popeliniere, & autres qui ont en leurs histoires mis la réduction de la Rochelle, faite en 1372. sous la Mairie de Iean Chaudrier: veu qu'il est verifié par la matricule des Maires de la Rochelle, que ceste réduction se fit en la Mairie de Pierre Baudré, Maire audit an 1372. Et que Iean Chaudrier ne fut Maire qu'en l'an 1374. lors que ledit Sieur Duc d'Anjou reprit sur les Anglois, pour la dernière fois, la ville & le Chasteau de la Rochelle.

Les deux lettres patentes du Roy Charles V. sur la réduction des Rochelois, en l'an 1372. Priuilege de Noblesse octroyé aux Maires de la Rochelle.

Il y a tousiours eu des Gouverneurs pour le Roy, dans la Rochelle, depuis l'an 1373. iusques en l'an 1568. que les Rochelois se mirent du Party reformé.

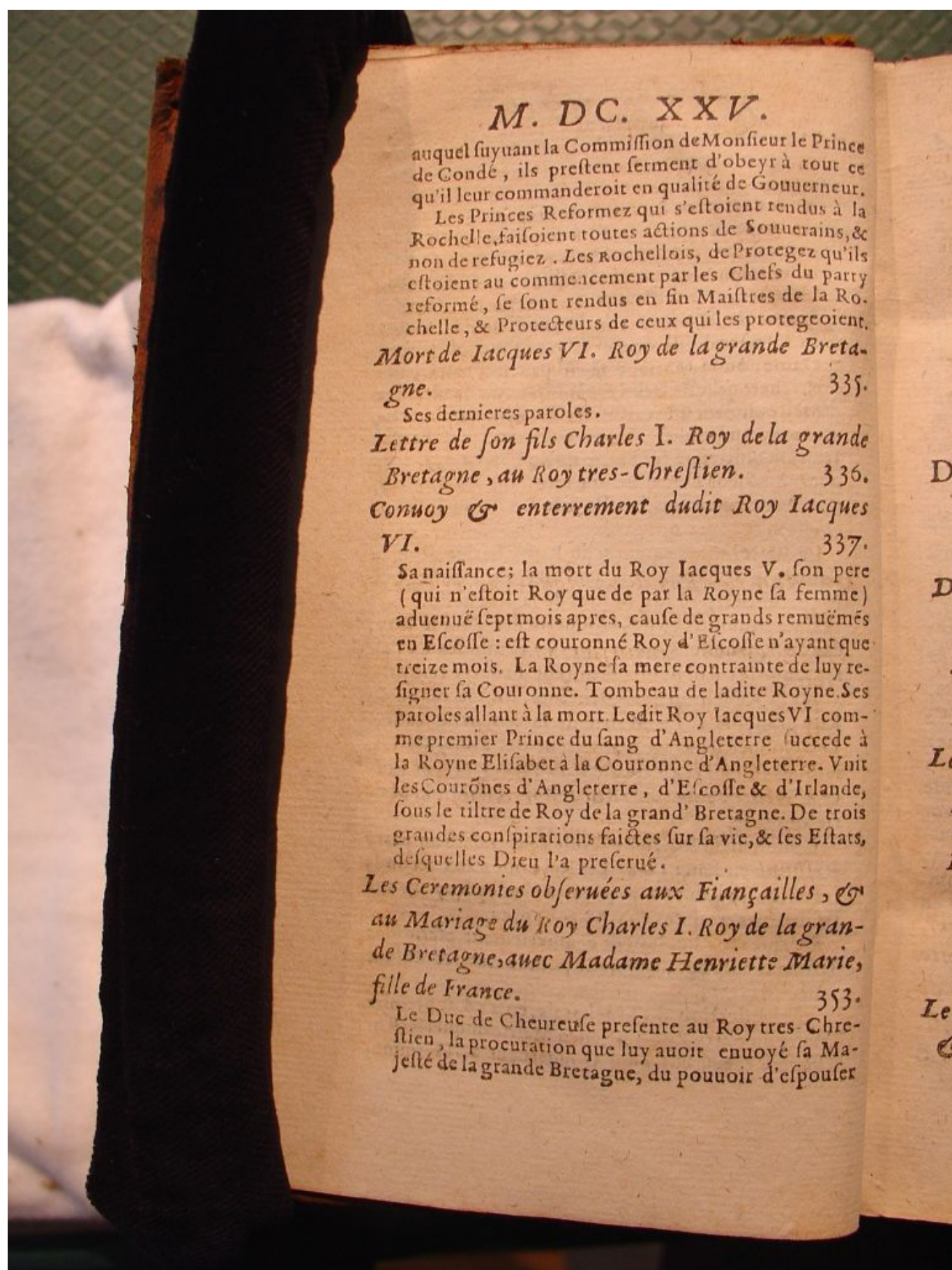
De la Rebellion des Rochelois, sous le regne du Roy François I. La Mairie de la Rochelle cassée. Les Gouverneurs y commettent des Sous-Maires, iusques en l'an 1549. que le Roy Henry II. par grace & bienfait enuers les Rochellois reestablit la Mairie annuelle.

Comment la Rochelle seruit de retraicte au party Reformé en l'an 1568. Les Reformez aux seconds troubles de l'an 1567. preuenient le Roy: & aux troisiemes troubles en 1568. sont preuenus.

Ce que la Popeliniere a diuersement escrit des Gouverneurs de la Rochelle pour le Roy, & de leur autorité.

De l'Eslection de Trucharais, en 1567. premier Maire du party Reformé, en la Mairie duquel les Rochellois receurent pour Gouverneur S. Hermine,

Table\_1625\_14.jpg



M. DC. XXV.

auquel suyuant la Commission de Monsieur le Prince de Condé, ils prestent serment d'obeyr à tout ce qu'il leur commanderoit en qualité de Gouverneur.

Les Princes Reformez qui s'estoient rendus à la Rochelle, faisoient toutes actions de Souuerains, & non de refugiez. Les rochelloyis, de Protegez qu'ils estoient au commencement par les Chefs du parry reformé, se sont rendus en fin Maistres de la Rochelle, & Protecteurs de ceux qui les protegeoient.

*Mort de Iacques VI. Roy de la grande Bretagne.* 335.

Ses dernieres paroles.

*Lettre de son fils Charles I. Roy de la grande Bretagne, au Roy tres-Chrestien.* 336.

*Conuoy & enterrement dudit Roy Iacques VI.* 337.

Sa naissance; la mort du Roy Iacques V. son pere (qui n'estoit Roy que de par la Royne sa femme) aduenue sept mois apres, cause de grands remuëmens en Escosse: est couronné Roy d'Escosse n'ayant que treize mois. La Royne sa mere contrainte de luy resigner sa Couronne. Tombeau de ladite Royne. Ses paroles allant à la mort. Ledit Roy Iacques VI comme premier Prince du sang d'Angleterre succede à la Royne Elisabet à la Couronne d'Angleterre. Vnit les Courônes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, sous le tiltre de Roy de la grand' Bretagne. De trois grandes conspirations faictes sur sa vie, & ses Estats, desquelles Dieu l'a preserué.

*Les Ceremonies obseruées aux Fiançailles, & au Mariage du Roy Charles I. Roy de la grande Bretagne, avec Madame Henriette Marie, fille de France.* 353.

Le Duc de Cheureuse presente au Roy tres-Chrestien, la procuration que luy auoit enuoyé sa Majesté de la grande Bretagne, du pouuoir d'espouser

Table\_1625\_15.jpg

M. DC. XXV.

en son nom, laquelle leuë, fut inserée au bout du Contract. Les fiançailles faictes selon les ceremonies de l'Eglise Catholique par le Cardinal de la Rochefoucault, le 8. May. Le 11. Jour du Mariage, M. le Cheualier de Vendosme représentant le grand Maistre, va prendre ledit Duc, & les Ambassadeurs extraordinaires du Roy de la grand' Bretagne, pour les conduire en l'Archeuesché de Paris, où le Roy, les Roynes, & la Cour se rendent sur les cinq heures de releuée. L'ordre tenu en allant de l'Archeuesché au Theatre dressé deuant le grand Portail de Nostre Dame, où le Mariage se fit par le Cardinal de la Rochefoucault. Les ceremonies qui se firent à la Messe. L'ordre du retour à l'Archeuesché. Resiouisances publiques.

*Du festin Royal fait en la Sale de l'Archeuesché.* 362.

Les honneurs qui se firent à la presentation de la seruiette.

*Du Manteau Royal des Roynes de France, de celles des Filles de France, des Princesses du sang, & des Duchesses.* 363.

Pretention des Princesses du Sang, de porter vn bord d'vne seule fleur de Lys, au bord de leur manteau Ducal.

*Le Duc de Bucquingham enuoyé à Paris par sa Majesté de la grande Bretagne, pour faire aduancer le partement de la Royne son Espouse.* 365.

L'Esquipage riche que le Duc de Cheureuse auoit fait faire, pour luy seruir en la conduite de la Royne de la grande Bretagne, veu des Parisiens par admiration. Collation magnifique du Cardinal de Richelieu aux Ambassadeurs extraordinaires.

*Le Departement de ladite Royne, ses Adieux, & sa conduite à sa sortie de Paris.* 367.

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**